



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 18 février 2025

L'an 2025, le 18 février à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel d'Attignat, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 14 février 2025.

**Présents :** M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, Mme Sylvie DEBARD (pouvoir de Mme MASNADA), M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET (pouvoir de M. FONTAINE), M. Emmanuel PERRIN, M. Eric PERRET, M. Jean-Louis BALLUTO, M. Xavier MAISONNEUVE, Mme Patricia CUZENARD, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET, Mme Marina SEYNAEVE, Mme Morgane SARTORETTI, Mme Sandrine PENE

**Excusés :** M. François BESSON, Mme Colette MASNADA (pouvoir à Mme DEBARD), M. Christian FONTAINE (pouvoir à Mme PERRET)

**Secrétaire de séance :** Mme Annie SOCHAY

M. le Maire excuse M. BESSON.

Le compte-rendu du 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

### **Agora - Cession et autorisation de sous-location d'un local professionnel**

M. le Maire explique que le magasin Astrantia a quitté la place de l'Agora pour emménager en zone d'activités l'an passé. Le local municipal du 484 Grande rue reste loué par Mme MONNIN qui a confirmé son intention d'acquérir le bien au plus tard le 6 juin. Dans l'attente elle sollicite l'autorisation de sous-louer au profit de l'étude notariale Colin-Jacquet qui s'établira à Attignat dans le cadre de la loi Macron de 2015.

Le Conseil approuve la sous-location à l'unanimité en vue de la vente. Pour rappel la Commune n'a pas vocation à posséder et exploiter des biens commerciaux.

### **Bâtiments – Point sur les travaux**

M. ABRIAL annonce l'achèvement des travaux du Château fin mars. La voûte de la chapelle nécessitera l'intervention d'un plâtrier spécialisé courant avril. Le chantier de la Ruche a pris un mois de retard en raison d'une opération de dépollution préventive du sol autour de l'ancienne cuve à fioul mais le retard est déjà en grande partie rattrapé. Le bureau Frizot analyse actuellement les offres de réfection de la toiture en zinc du gymnase.

M. le Maire rapporte que la modernisation de l'éclairage public en cours (passage en LED) fait apparaître une réduction de la consommation électrique de 66% d'après les premiers relevés. Les fortes intempéries ont retardé le terrassement du futur terrain synthétique qu'il est préférable de reporter de quelques semaines pour ne pas en dégrader la portance. En voirie Eurovia termine les reliquats de chantier 2024, le cabinet ABCD nous rendra prochainement la proposition de programmation 2025. Le Département va renouveler la couche de roulement depuis le plateau de la rue de l'Eglise jusqu'aux feux.

**Autres délibérations**

Le Conseil, à l'unanimité,

- Rembourse 55,94€ de fournitures au Cyclo club qui a repeint le local
- Adopte les nouveaux tarifs de vaisselle en complément de la délibération de novembre
- Donne acte de la présentation annuelle des indemnités perçues par les élus d'Attignat

**Rapports divers**

M. le Maire – Selon les dernières investigations des experts dans l'affaire du Moulin Bayard, le pont serait bien à l'usage exclusif du propriétaire du moulin.

Mme SOCHAY - Aucune classe de l'école n'est menacée de fermeture mais les effectifs restent sous surveillance de l'Éducation nationale. Une quinzaine de famille a participé à la porte ouverte du 8 février. La fourniture des repas de cantine sera bientôt remise en concurrence. Le logiciel famille pourrait évoluer à la rentrée 2025. Le Conseil municipal des enfants projette l'achat d'une table de ping-pong extérieure.

M. le Maire livre un message de M. BESSON qui, bien qu'absent ce soir, tenait à intervenir au sujet du contexte commercial. Depuis dix ans la Commune vise le développement des commerces et des services tout en veillant à maintenir un équilibre entre les nouveaux venus et les existants, entre les sédentaires et les ambulants. Si la Municipalité gère les implantations de food-trucks et de distributeurs automatiques sur le domaine public, elle n'a, en revanche, aucun pouvoir de réguler ces installations lorsqu'elles sont situées dans des espaces privés. Les élus ont cependant la faculté d'exprimer un point de vue. En l'espèce le Conseil réaffirme son attachement à un équilibre local et alerte sur la nécessité ne pas déstabiliser le tissu commercial sédentaire.

Mme DEBARD – Le CCAS votera son budget le 19 mars. La commission culture-communication prépare les journées du patrimoine. Le prochain cocktail du Château interviendra le 25 mai.

Mme RAVET – Les comptes administratifs et les budgets supplémentaires seront délibérés au printemps. Par prudence on anticipe l'ouverture d'une ligne de trésorerie en cours d'année.

Prochaines commissions : Mapa le 27 février, Associations le 5 mars, Urbanisme le 14 mars.

-----

Pose de la première pierre de la Ruche des P'tis Lou le 5 mars à 14h15

Nettoyage de printemps le 8 mars

Prochain conseil le 25 mars

Séance levée à 22h00.

La Secrétaire de séance,  
Annie SOCHAY

Le Maire,  
Walter MARTIN